## REÇU EN PREFECTURE le 11/04/2022 Application agréée E-legalite.com



99\_DE-083-218301018-20220406-DEL056\_2022

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNE DE RAMATUELLE BUDGETS ANNEXES :

BUDGET PRIMITIF 2022 – ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2022 – CAVEAUX
BUDGET PRIMITIF 2022 – ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE
BUDGET PRIMITIF 2022 – PARKINGS

### Sommaire:

- I. Le cadre général du budget
- II. Priorités du budget
- III. La section de fonctionnement
- IV. La section d'investissement
- V. Budgets annexes: assainissement, caveaux, énergie photovoltaïque, parkings

### I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, codifié par l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet : https://ramatuelle.fr/ après visa de la Préfecture.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le détail a été proposé en commission des finances du 22/03/2022 et voté le 06/04/2022 par le conseil municipal.

## REÇU EN PREFECTURE le 11/04/2022 Application agréée E-legalite.com

# II. Priorités du budg<sup>29</sup>-DE-083-218301018-20220406-DEL056\_2022

Il a été bâti sur les objectifs suivants :

- Inscription prudente des recettes en lien avec la crise du COVID 19 et la guerre en Ukraine
- Poursuite de la non augmentation de la fiscalité
- Baisse de l'encours de la dette
- Engager les projets conformément aux promesses électorales prises en 2020

### III. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 20 290 000 €, pour mémoire elle était de 18 391 750,94 € en 2021 (y compris les décisions modificatives prisent en cours d'exercice).

### III.1 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses réelles de fonctionnement pour 2022 (soit + 13% sans le virement à la section d'investissement et sans les opérations d'ordre), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP+DM 2021	BP 2022	Variation en €
011 - Charges à caractères général	3 659 170,00 €	4 557 359,00 €	898 189,00€
012 Charges de personnels, frais assimilés	5 470 000,00 €	6 064 000,00 €	594 000,00€
014 - Atténuations de produits	1 263 733,00 €	1 263 733,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	1 498 570,00 €	1 766 561,00 €	267 991,00€
Total des dépenses de gestion courante	11 891 473,00 €	13 651 653,00 €	1 760 180,00€
66 - charges financières	146 820,00 €	125 115,00 €	- 21 705,00 €
67 - charges exceptionnelles	13 580,00 €	12 000,00 €	- 1 580,00€
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	- €	43 000,00 €	43 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	127 168,00 €	158 800,00 €	31 632,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 179 041,00 €	13 990 568,00 €	1 811 527,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 140 000,00 €	6 299 432,00 €	159 432,00 €
042 - opérat° ordre transfert entre sections	72 709,94 €	- €	- 72 709,94 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 212 709,94 €	6 299 432,00 €	86 722,06 €
TOTAL	18 391 750,94 €	20 290 000,00 €	1 898 249,06 €

### Les charges de gestion courante en augmentation de 1 760 180 € due :

- Une très forte augmentation prévue sur l'achat des matières premières, des fluides (Edf, combustibles, carburants...)
- locations immobilières pour permettre aux saisonniers de se loger une nouveauté en 2022,
- locations des illuminations de noël. Il a été décidé de ne plus acheter les décors lumineux mais de les remplacer au fur et à mesure de leur vétusté par de la location.
- à l'augmentation de la redevance appelée par l'Etat pour l'occupation du Domaine Public Maritime.
- une augmentation des subventions versées aux associations locales.

Les charges de personnels en hausse de 594 000 € : création de 8 nouveaux postes : juridique, urbanisme, technique, restaurant scolaire, centre aéré et poursuite du remplacement poste pour poste afin d'assurer la continuité des services offerts à la population.

Les charges financières : La baisse est due à la renégociation de 23 emprunts.

Le virement à la section d'investissement en hausse de 159 432 € : s'explique principalement par une hausse des recettes liées à l'occupation du domaine public,

# REÇU EN PREFECTURE le 11/84/2822 Application agréée E-legalite.com 99\_DE-083-218301018-20220406-DEL056\_2022

### III.2 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes réelles de fonctionnement pour 2022 (soit + 4% sans le résultat reporté de 2021), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP + DM 2021	BP 2022	Variation en €
013 - Atténuatioins de charges	1 700,00 €	26 400,00 €	24 700,00 €
70 - Produits services, domaine et ventes	4 798 800,00 €	6 035 620,00 €	1 236 820,00€
73 - Impôts et taxes	8 539 300,00 €	7 904 587,00 €	- 634 713,00€
74 - Dotations et participations	416 000,00€	464 291,00 €	48 291,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	503 000,00 €	476 219,00 €	- 26 781,00€
Total des recettes de gestion courante	14 258 800,00 €	14 907 117,00 €	648 317,00 €
77 - Produits exceptionnels	158 729,62 €	150 027,20 €	- 8 702,42 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	14 417 529,62 €	15 057 144,20 €	639 614,58 €
042 - Opérations d'ordre	42 575,94 €		- 42 575,94 €
002 - Résultat reporté	3 931 645,38 €	5 232 855,80 €	1 301 210,42 €
TOTAL	18 391 750,94 €	20 290 000,00 €	1 898 249,06 €

**Produits des services, domaine et ventes :** Une augmentation de 1 236 820 € qui s'explique principalement par le montant des redevances des plages.

**impôts et taxes :** Une diminution due à une prévision prudente de l'encaissement de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement dont le montant pour 2021 a été exceptionnel. Il faut noter le maintien des taux sur la fiscalité directe locale identique depuis 2017 (hors impact du transfert du taux du département), et une prévision de l'augmentation des bases fiscales de 3.7% sur la taxe foncière.

**Dotations et participations :** Les dotations de l'Etat sont en constantes baisses depuis 2011. Nous sommes passés de 1 243 752 € en 2010 à 0 € en 2022. Pour 2021 la commune perd encore 12 000 € par rapport à 2021. On notera également un maintien des aides de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) pour la crèche et le centre de loisirs.

**Autres produits de gestion courante :** Location des immeubles, baisse due au départ de la poste dans l'immeuble situé place du Général de Gaulle. La commune a créé une agence postale communale, pour palier au départ de la poste et répondre aux besoins des administrés.

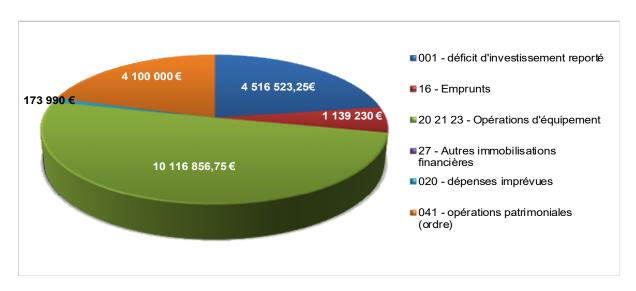
**Résultat de fonctionnement reporté :** excédent de la section de fonctionnement 2021 repris sur l'exercice 2022.

### IV. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 20 047 600 €, pour mémoire elle était de 16 373 575,94 € en 2021 (y compris les décisions modificatives prisent en cours d'exercice)

### IV.1 Dépenses d'investissement

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - BP 2022

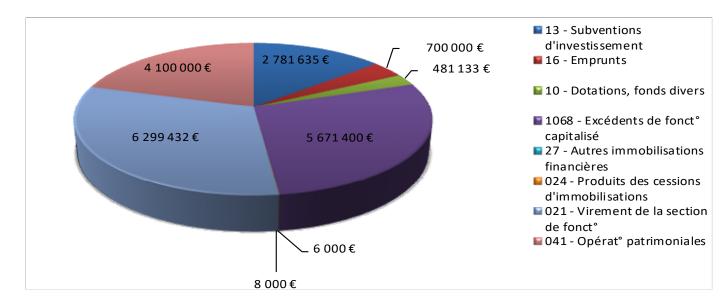


Les principaux projets de l'année 2022 sont :

- Poursuite du programme travaux de voirie : 328 100 € (rappel + 328k€ en fonctionnement)
- Aménagement plage de pampelonne phase 4/5 (créations de 3 sanitaires publics, construction du poste de secours à Patch) : 40 700 € complément de l'avance versée en 2021
- Aménagement du parkings gros Vallat : 1 620 000 €
- Reprise du programme mise en accessibilité handicapés : CCAS, chapelle Ste-Anne, moulin de paillas, office du tourisme, mairie, bibliothèque : 55 000 €
- Rénovation du groupe scolaire G. Philipe 2ème tranche : rénovation énergétique et embellissement 765 000€, suivra une dernière tranche en 2023 pour la mise en place de panneaux photovoltaïque.
- Redynamisation du village : suite des études concernant l'aménagement de la place de l'ormeau, la piétonisation, revalorisation de l'immeuble de la poste, valorisation de la dalle du tunnel, audit avances habitat et animation des groupes de travail : 433 000 €
- Travaux de VRD et aménagement des espaces verts au chemin du pinet et Bd de la mer :
   981 000 €
- Acquisition de la propriété Bergerol rue G. Clémenceau : 3 250 000 €
- Travaux sur le réseau d'éclairage public : 126 600 €
- Acquisition de 8 véhicules : 1 tracteur, 3 véhicules utilitaires, 1 quad, 1 zodiac, 1 tractopelle, 1 camion : 369 000 €
- Création d'un local pour l'association les « sanso gaubi » au football club.
- Création d'une agence postale communale : 50 000 €
- Matériels, mobiliers divers : 292 000 €
- Sécurisation paroi rocheuse au théâtre de verdure : 89 000 €

IV.2 Recettes d'investissemen 99\_DE-083-218301018-20220406-DEL056\_2022

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - BP 2022



### Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 481133 €
- Les Subventions d'investissement : 2 781 635 € dont :
- Redynamisation du village : 110 000 €,
- Aménagement plage de pampelonne : projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional : 563 000 €,



- Rénovation du groupe scolaire : 309 635 €
- Travaux VRD et espaces verts chemin du pinet et Bd de la mer : 981 400 €
- Le balisage ancrage écologique, et la conversion de deux ZIEM (Zone Interdite aux embarcations Motorisées) : 25 100 €
- Les cessions d'immobilisations : 8 000 € (véhicules)
- Les dépôts et cautionnements reçus et versés : 6 000 €
- L'emprunt d'équilibre : 700 000 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 5 671 400 000 €
   Le virement de la section de fonctionnement : 6 299 43200 €
- Les autres immobilisations financières : 6 000€

# REÇU EN PREFECTURE le 11/04/2022 Application agréée E-legalite.com

# V. Les budgets anne % PE-083-218301018-20220406-DEL056\_2022

Ils sont distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante. Ce sont des SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qui doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, parkings,...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par les seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Ce budget retrace l'activité du service assainissement collectif de la commune

ASSAINISSEMENT		BP+DM 2021	BP 2022
Section de fonctionnement	Dépenses	922 000,00 €	946 000,00€
	Recettes	922 000,00 €	946 000,00€
Section d'investissement	Dépenses	1 263 942,00 €	1 149 095,00 €
	Recettes	1 263 942,00 €	1 149 095,00 €

Ce budget retrace la vente des caveaux et columbariums dans le cimetière communal

CAVEAUX		BP 2021	BP 2022
Section de fonctionnement	Dépenses	83 474,00 €	84 660,00€
	Recettes	83 474,00 €	84 660,00€
Section d'investissement	Dépenses	41 026,00 €	42 091,00 €
	Recettes	41 026,00€	42 091,00 €

Ce budget retrace les frais de fonctionnement ainsi que la production électrique des panneaux photovoltaïque qui se trouvent sur la toiture du Centre Technique Municipal de bonne terrasse. Chaque année grâce à ces panneaux la commune injecte environ 42 000 kWh d'électricité verte dans le réseau EDF.

ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE		BP 2021	BP 2022
Section de fonctionnement	Dépenses	53 800,00 €	49 000,00 €
	Recettes	53 800,00 €	49 000,00 €
Section d'investissement	Dépenses	70 000,00 €	75 000,00 €
	Recettes	70 000,00 €	75 000,00 €

Ce budget retrace l'activité du service parkings payant de la commune. Ils fonctionnent avec la saisonnalité d'avril à octobre. Ils sont situés à l'arrière de la plage de pampelonne.

PARKINGS		BP 2021	BP 2022
Section de fonctionnement	Dépenses	775 000,00 €	781 111,00 €
	Recettes	775 000,00 €	781 111,00 €
Section d'investissement	Dépenses	1 330 430,85 €	549 487,00 €
	Recettes	1 330 430,85 €	549 487,00 €